



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 17 avril 2026

Le jeudi 30 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sis 14, rue Fortuné-Charlot, en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 26 VOTANTS : 33

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Bastien REDDING, Marine CARPENTIER, Franck GUILLEMIN,
Mohamed BOUROUIS, Anissa BOUGEANT, Hafid IABASSEN, Dalila KHORBI,
Casimir PIERROT, Marie-Claire LETY, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE,
Stéphane LARTIGUE, Gérald BOUTEILLÉ, Isabelle MOSER, Nassira BENOUARI,
Landry PERQUIS, Mustafa HECIMOVIC, Samir AMAOUCHE, Irina CARMINE,
Uriell MARQUEZ, Jennifer EL OUARDANI, Jennifer SKIBINE, Thibault PETIT,
Manuela MELO, Florence MARQUES

Excusés ayant donné pouvoir :

Adélaïde HAMITI donne procuration à Marine CARPENTIER,
Marylène DELAPLACE donne procuration à Franck GUILLEMIN,
Giraud PAYET donne procuration à Bastien REDDING,
Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE,
Cyril JOLY donne procuration à Gérald BOUTEILLÉ,
Fabrice MESNAGE donne procuration à Manuela MELO,
Sophie VINCENT donne procuration à Florence MARQUES

Absents :

Toufik LAADJAL, Régis PEDANOU

Secrétaire :

Thibault PETIT

Objet : Création et fixation de la composition de la Commission des Seniors

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée dans des dispositifs de démocratie de proximité innovants et qui ont fait leur preuve, notamment : le conseil municipal des jeunes, le conseil des Seniors, le budget participatif.

En outre, et en plus des enquêtes publiques, elle a eu l'occasion d'organiser, des consultations qui ont rencontré de francs succès. En témoigne notamment la consultation sur le projet du centre-ville.

Afin de poursuivre la mise en place de dispositifs et d'outils redonnant du pouvoir d'agir aux habitants dans la vie de la cité, la commune propose de maintenir une commission seniors visant à permettre aux Retraités ignymontains d'être consultés sur des projets proposés à leur intention.

Ainsi, la Commission sera notamment chargée de créer une dynamique parmi les seniors âgés de 65 ans et plus et de renforcer le lien intergénérationnel dans la commune.

Instance consultative, elle pourra être source d'idées et force de proposition avec pour principal objectif de faire remonter les attentes et les besoins spécifiques des seniors dans des domaines tels que les loisirs et les animations en direction des aînés, l'amélioration de la qualité de vie à domicile, le repérage des personnes âgées isolées et/ou en difficulté.

Elle pourra être sollicitée afin de renforcer le lien entre les différentes tranches d'âges des aînés mais aussi pour proposer des projets intergénérationnels et participer à leur mise en œuvre (rencontres, échanges de savoirs, actions diverses...).

Enfin, elle pourra relayer des informations locales en direction des personnes âgées (santé, sécurité...).

Il est proposé la Commission senior soit composé comme suit comme suit :

- Monsieur le Maire,
- La conseillère municipale déléguée aux Seniors et au handicap ;
- Sept habitants, sélectionnés par tirage au sort, parmi les personnes de plus de 65 ans, inscrites auprès du service retraité, pour une durée d'un an.

Les règles de fonctionnement de cette commission qui se réunira entre deux et quatre fois par an seront définies dans un règlement intérieur.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la commune de Montigny-lès-Cormeilles dans ce dispositif, de créer une « Commission seniors » et d'en adopter sa composition.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-22,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que la commune de Montigny-lès-Cormeilles s'est engagée dans des dispositifs de démocratie de proximité innovants, depuis de nombreuses années,

Considérant qu'afin d'amplifier et de favoriser la participation des habitants à la vie démocratique locale, la commune de Montigny-lès-Cormeilles souhaite poursuivre la concertation avec les seniors,

Considérant qu'il convient de créer une « Commission seniors », visant à permettre aux Retraités ignymontains d'être consultés sur des projets proposés à leur intention,

Considérant qu'il convient d'en fixer sa composition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De créer une « Commission seniors ».

Article 2 : De fixer la composition de la « Commission seniors » comme suit :

- Monsieur le Maire,
- La conseillère municipale déléguée aux Seniors et au handicap ;
- Sept habitants, sélectionnés par tirage au sort, parmi les personnes de plus de 65 ans, inscrites auprès du service retraité, pour une durée d'un an.

Article 3 : De préciser que les membres non-élus de la « Commission seniors » seront désignés par un arrêté municipal.

Article 4 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil -95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
La Conseillère municipale
déléguée,



Jennifer SKIBINE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le : 04 mai 2026